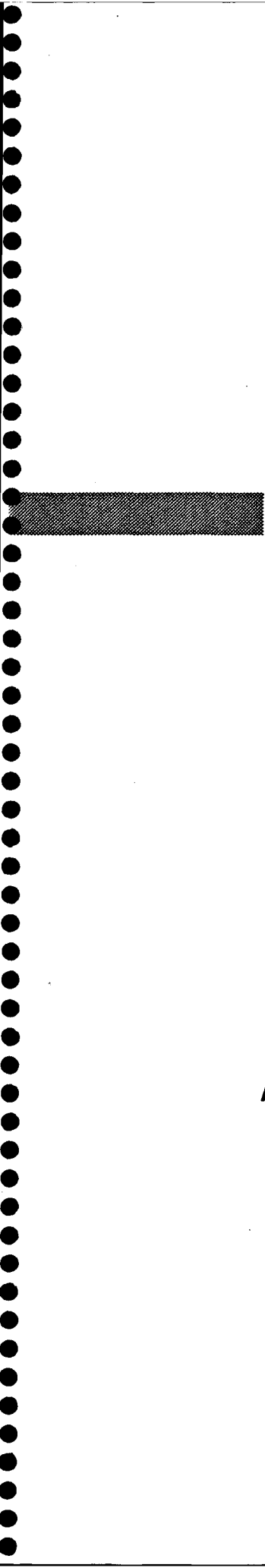


A11C63
A84
1995
10
Ex. 1
QL
P. gouv.

COMMISSION DU NORD-DU-QUÉBEC SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T



COMMISSION DU NORD-DU-QUÉBEC SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T



Québec 

A11CG3
A84
1995
10
2x
CL/P.Gow

Le présent document a été préparé par la
COMMISSION DU NORD-DU-QUÉBEC
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1995.
ISBN 2-550-24165-7

Chibougamau, le 20 mars 1995

Monsieur Jacques Parizeau
Premier ministre du Québec
Hôtel du gouvernement
Québec (Québec)
G1R 1A2

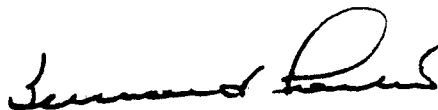
Monsieur le Premier Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport de la Commission du Nord-du-Québec sur l'avenir du Québec, résultat du mandat confié le 2 février dernier par décret gouvernemental.

Les membres de la Commission ont tenté, au meilleur de leur connaissance et de leur disponibilité, d'obtenir lors de leur tournée de consultation, le maximum d'opinions sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté. Malgré le délai très court qui nous était imparti, la Commission a pu rencontrer des intervenants dans cinq municipalités de la région dont la communauté inuite de Kuujuaq. Le rapport de la Commission se veut le reflet le plus fidèle possible des points de vue qui ont été exprimés par quelque 400 personnes de la région Nord-du-Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

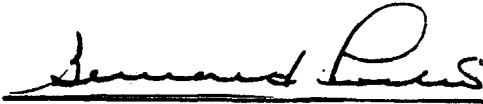


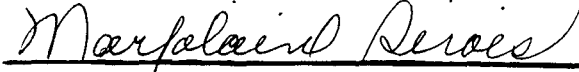
Bernard Fortin

PROJET

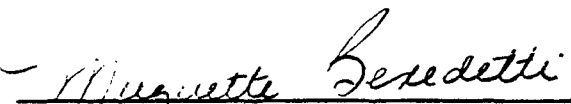
Nous, soussigné(es), membres de la Commission du Nord-du-Québec sur l'avenir du Québec et mandaté(es) par décret gouvernemental, déposons le présent rapport qui nous l'espérons pourra contribuer positivement au projet soumis à la consultation et, de façon plus générale, à la réflexion gouvernementale engagée sur l'avenir du Québec.

Fait à Chibougamau, ce 20 mars 1995.

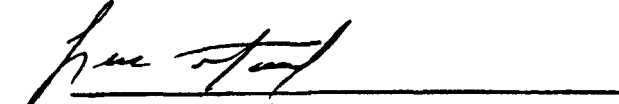

M. Bernard Fortin, président

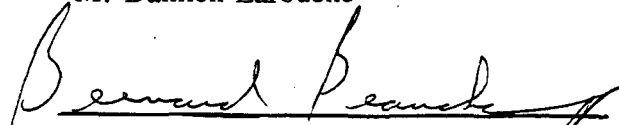

M^{me} Marjolaine Sirois
Vice-présidente

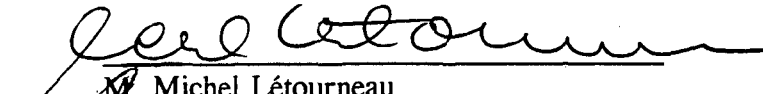

M. Rémy Lalancette
Vice-président

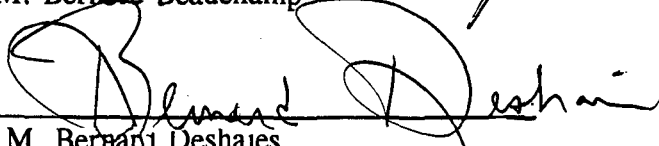

M^{me} Muguette Benedetti

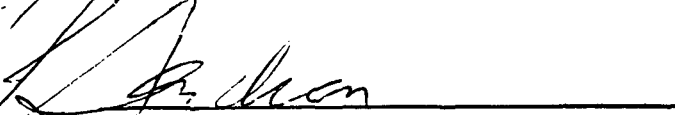

M. Damien Larouche


M. Luc Ferland


M. Bernard Beauchamp


M. Michel Létourneau


M. Bernard Deshaies


M. François Gendron

Signé en présence du secrétaire de la Commission du Nord-du-Québec sur l'avenir du Québec

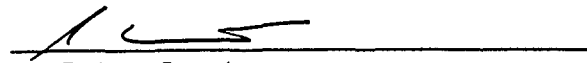

M. Robert Sauvé

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION

Lettre de transmission au premier ministre	i
Projet	ii
Les remerciements	vii
La liste des membres et du personnel de la Commission	viii
Le profil de la région	5

1. INTRODUCTION Page

A. Le mandat	11
B. Le déroulement de la consultation	11
C. La participation	12
D. L'appréciation de la tournée de consultation	13

2. LE BILAN DES TÉMOIGNAGES

A. Les principaux thèmes abordés	17
a. Le projet de société	17
b. La décentralisation	19
c. L'occupation du territoire	19
B. Les autres sujets	20
a. Les relations allochtones - autochtones	20
b. La problématique inuite	21
c. L'intégrité du territoire	22
d. L'aménagement du territoire	22
e. L'éducation	23
f. L'appui à la souveraineté	23
g. La monnaie	23
h. La citoyenneté	24

i.	Les alliances internationales	24
j.	Les fonctionnaires fédéraux	24
k.	Les pensionnés et les programmes	24
l.	La dette	25
m.	Le référendum	25
n.	L'armée	25
o.	Le développement du Nord	25

3. LES RECOMMANDATIONS

A.	L'avant-projet de loi sur la souveraineté	29
	Le préambule	29
B.	Autres éléments de l'avant-projet de loi	33
C.	Autres sujets traités	34

4. CONCLUSION 37

ANNEXE

Liste des mémoires reçus	41
------------------------------------	----

Cartographie

Carte 1: La localisation de la région Nord-du-Québec	
Carte 2: Nord-du-Québec	

REMERCIEMENTS

Les membres de la Commission du Nord-du-Québec sur l'avenir du Québec tiennent à remercier tous les participants qui se sont déplacés lors de la tournée de consultation. Ces remerciements s'adressent en particulier à toutes les personnes et à tous les organismes qui ont présenté des mémoires lors des auditions, ainsi qu'à tous les intervenants qui ont pris la parole pour exprimer leurs opinions lors des forums. Un remerciement spécial est adressé à la communauté inuite de Kuujjuaq qui nous a si bien reçus et qui a su exprimer clairement ses positions sur l'avant-projet de loi et sur les problématiques qui touchent son territoire.

Les travaux de la Commission n'auraient pu être menés à terme sans le travail constant et professionnel d'une équipe technique de premier plan. La tenue des rencontres, leur préparation, les transports, l'organisation matérielle et cléricale et l'information du public fut une réussite. Nous tenons donc à exprimer notre gratitude à chaque membre de cette équipe qui formait avec les commissaires la grande famille de la Commission.

Des journalistes de médias locaux, régionaux et nationaux ont suivi les travaux de la Commission, certains du début à la fin. Les membres de la Commission ont apprécié leur présence et la justesse des informations qui ont été diffusées en région, au Québec et même à l'extérieur.

LISTE DES MEMBRES ET DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

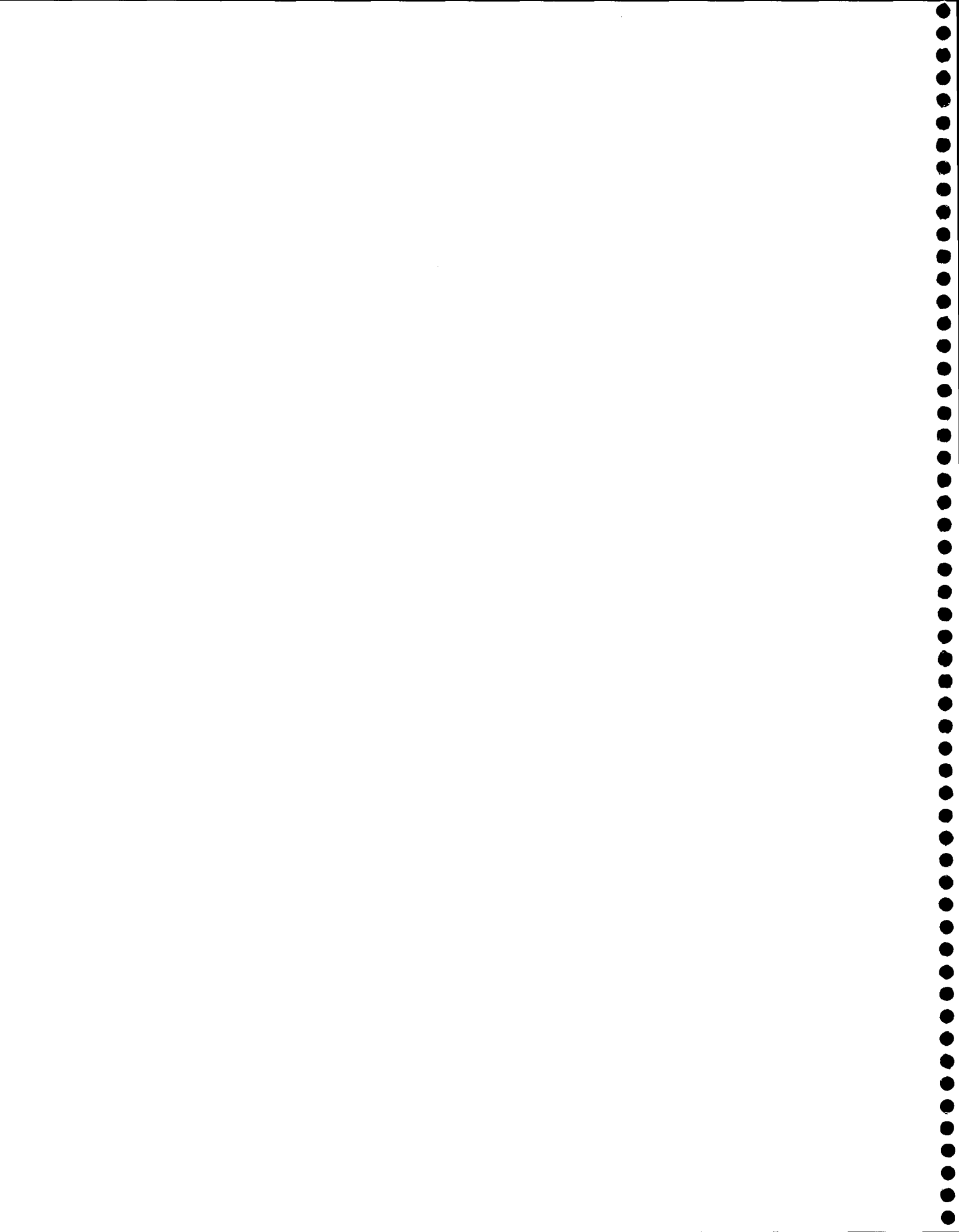
- . M. Bernard Fortin, président
- . M^{me} Marjolaine Sirois, vice-présidente
- . M. Rémy Lalancette, vice-président
- . M^{me} Muguette Benedetti, commissaire
- . M. Bernard Beauchamp, commissaire
- . M. Luc Ferland, commissaire
- . M. Michel Létourneau, député
- . M. Bernard Deshaies, député
- . M. François Gendron, ministre*
- . M. Serge Ménard, ministre*
- . M. Jean Garon, ministre*
- . M. Daniel Paillé, ministre*

* Un ministre était présent à chacune des auditions. Les quatre ministres nommés ci-dessus se sont partagés les rencontres.

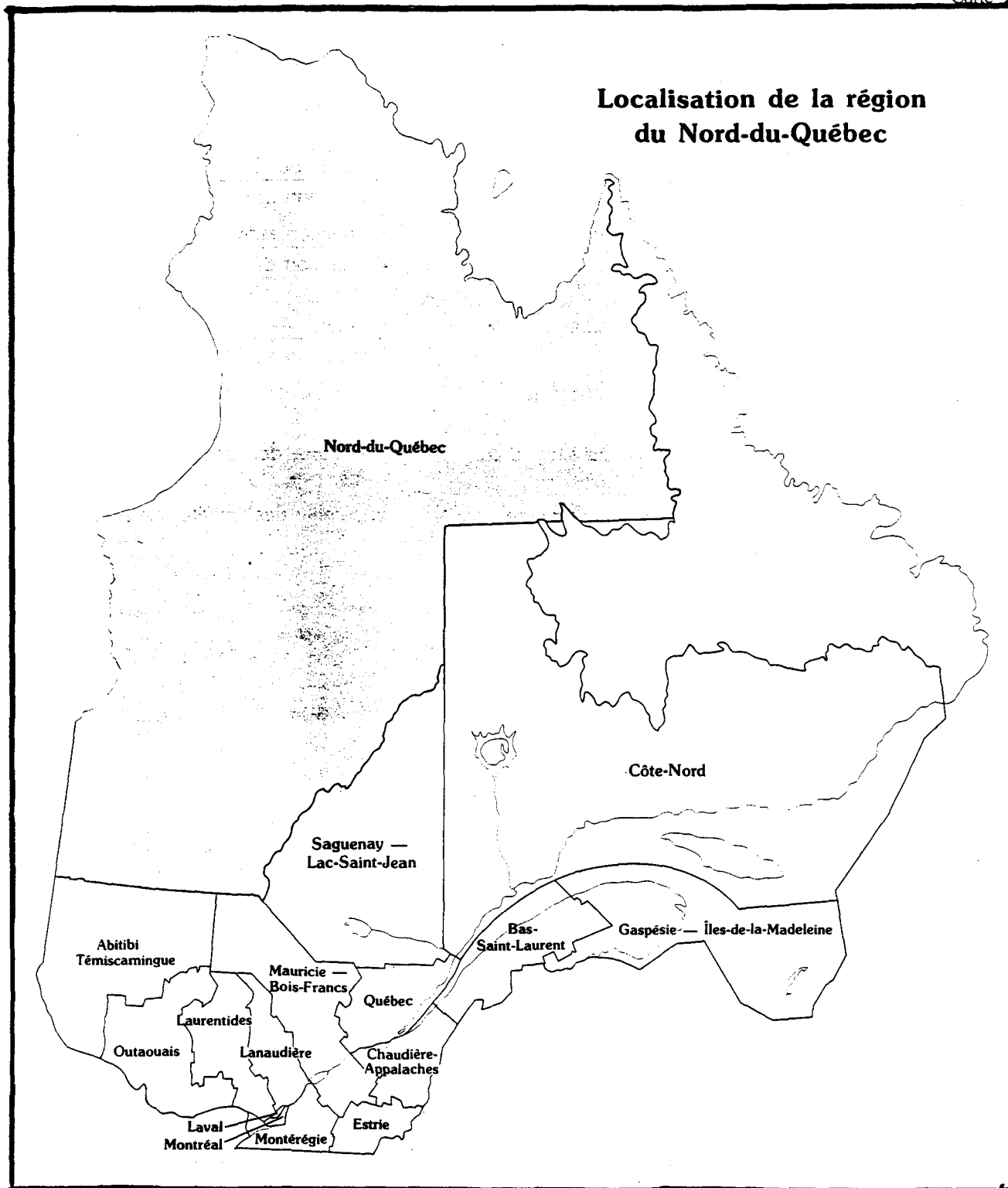
LE PERSONNEL DE LA COMMISSION

- . M. Robert Sauvé, coordonnateur et secrétaire de la Commission
- . M. Jacques Viger, co-responsable de la logistique
- . M. Denis Dufour, co-responsable de la logistique
- . M. Louis Dallaire, agent d'information
- . M. Pierre Noreau, constitutionnaliste
- . M^{me} Chantal Gravel, animatrice des forums
- . M^{me} Christine Gervais, animatrice et interprète
- . M. Serge Duchesne, responsable de la prise de son
- . M. Gaston Plante, secrétaire
- . M^{me} Christiane Lacombe, secrétaire de direction
- . M^{me} Lorraine Pélissier, secrétaire
- . M^{me} Carole Frenette, secrétaire-réceptionniste
- . M^{me} Johanne Boivin, technicienne en administration

1. PROFIL DE LA RÉGION NORD-DU-QUÉBEC



Localisation de la région du Nord-du-Québec





1. PROFIL DE LA RÉGION NORD-DU-QUÉBEC

La région Nord-du-Québec est le territoire de la démesure. Elle couvre 55 % de la superficie du Québec avec ses 840 000 km², soit autant que la France, la Grande-Bretagne, la Belgique et les Pays-Bas réunis. Elle ne regroupe pourtant que 38 000 habitants en 1994, moins de 1 % de la population du Québec, répartis inégalement entre les trois ethnies du territoire. Les allochtones, concentrés dans le sud de la région sur un espace appelé la Radissonie, sont les plus nombreux avec près de 20 000 personnes, soit 54 % de la population régionale. Suivent les Cris avec plus de 10 000 habitants, le quart de la région, répartis dans neuf villages au sud du 55° parallèle. Enfin, les Inuits, au nombre de 8000, soit 21 % de la région, se distribuent dans quatorze villages le long de la baie et du détroit d'Hudson et de la Baie d'Ungava.

L'ensemble du territoire régional est, depuis 1975, soumis à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Dans cette entente, les Cris et les Inuits renonçaient à leurs droits ancestraux en retour d'indemnité en argent et de terres en propre (1,6 % du territoire), de même que de droits exclusifs de chasse et pêche sur 18 % des terres. En plus, ils obtenaient l'exclusivité sur certains gibiers et poissons et un accès préférentiel sur le reste du territoire. Pour sa part, le gouvernement du Québec s'engageait à promouvoir le développement économique et social des Cris et des Inuits, tout en leur assurant la pratique des activités traditionnelles de subsistance.

Les données économiques de la région sont significatives principalement sur le territoire de la Radissonie où les ressources sont accessibles par la route. Ainsi, 16 % des parterres forestiers du Québec s'y retrouve, ce qui place la région au second rang des régions pour la récolte de matière ligneuse. Elle est aussi première productrice de cuivre et de zinc et deuxième pour l'or, ce qui lui permet de produire 17 % de la richesse minérale du Québec. Mais c'est par la production hydroélectrique qu'elle s'est fait remarquer depuis 15 ans. Avec plus de 20,7 milliards de dollars d'investissement depuis le début des travaux de la Baie-James, la région fournit la moitié de la production du Québec.

La région Nord-du-Québec est une région-ressource importante pour le Québec. Elle dispose du plus grand potentiel non harnaché du Québec et l'avenir de l'hydroélectricité y est relié. Au plan minier, plusieurs projets ont été annoncés au cours des dernières semaines. Le projet Grevet de la compagnie Cambior à Lebel-sur-Quévillon a été amorcé en 1994 pour des travaux de près de 100 M\$ et la création de 250 emplois. La compagnie Noranda vient de lancer son projet

Bell-Allard qui nécessitera des investissements de 88 M\$ et le maintien de 250 emplois. La corporation minière Metall investira quant à elle 150 M\$ au nord de Chibougamau dans le projet Troilus-Frotet, générant 200 nouveaux emplois. Enfin, la compagnie Falconbridge lancera un méga-projet de 486 M\$ à Katinniq sur le détroit d'Hudson créant 400 emplois directs.

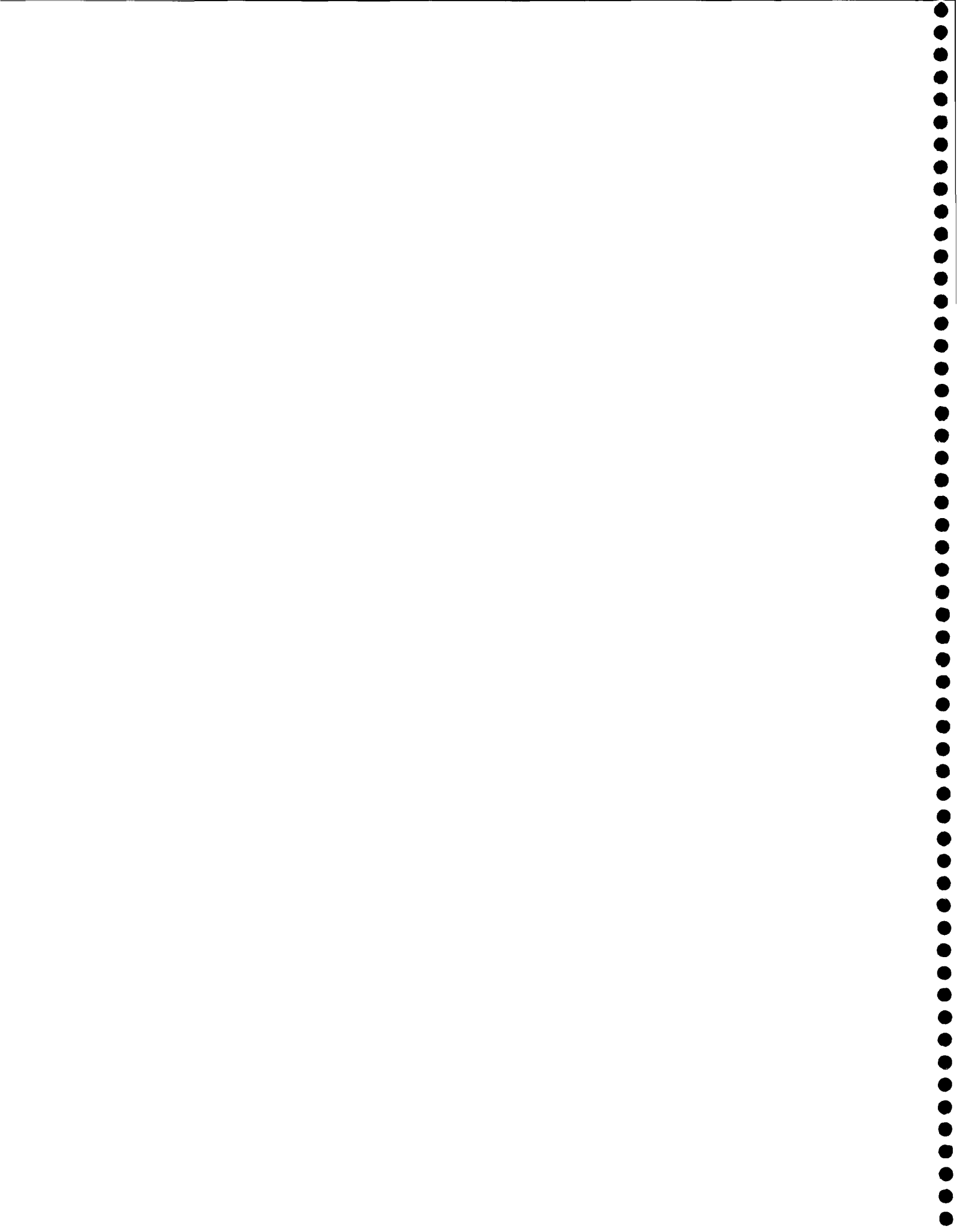
Les particularités régionales sont multiples et mettent en évidence sa problématique unique. D'abord, les trois ethnies du territoire évoluent indépendamment les unes des autres, dans une relative indifférence malgré les rapprochements qui commencent à se faire dans le domaine des affaires et celui des loisirs. La présence des Cris est d'ailleurs importante au plan économique pour des municipalités comme Chibougamau, Radisson et Chapais. Puis la région Nord-du-Québec est mal connue des instances gouvernementales et en plus, elle n'est pas clairement intégrée au plan administratif car les services sont toujours dispensés à partir de sept régions différentes. La régionalisation, pour la Radissonie, n'a touché jusqu'à maintenant que le secteur de la santé et des services sociaux avec la mise en place d'une régie régionale, et celui du développement régional avec l'entrée en action du Conseil régional de la Radissonie.

Le Nord-du-Québec dispose d'organismes spécifiques à chacun des territoires relevant des ethnies. Chez les Inuits, on connaît la Société Makivik, le conseil régional de développement Kativik et la commission scolaire; chez les Cris, le Grand Conseil, l'Administration régionale crie et la commission scolaire; enfin, chez les allochtones, la municipalité de la Baie-James, la Société de développement de la Baie-James et le Conseil régional de la Radissonie.

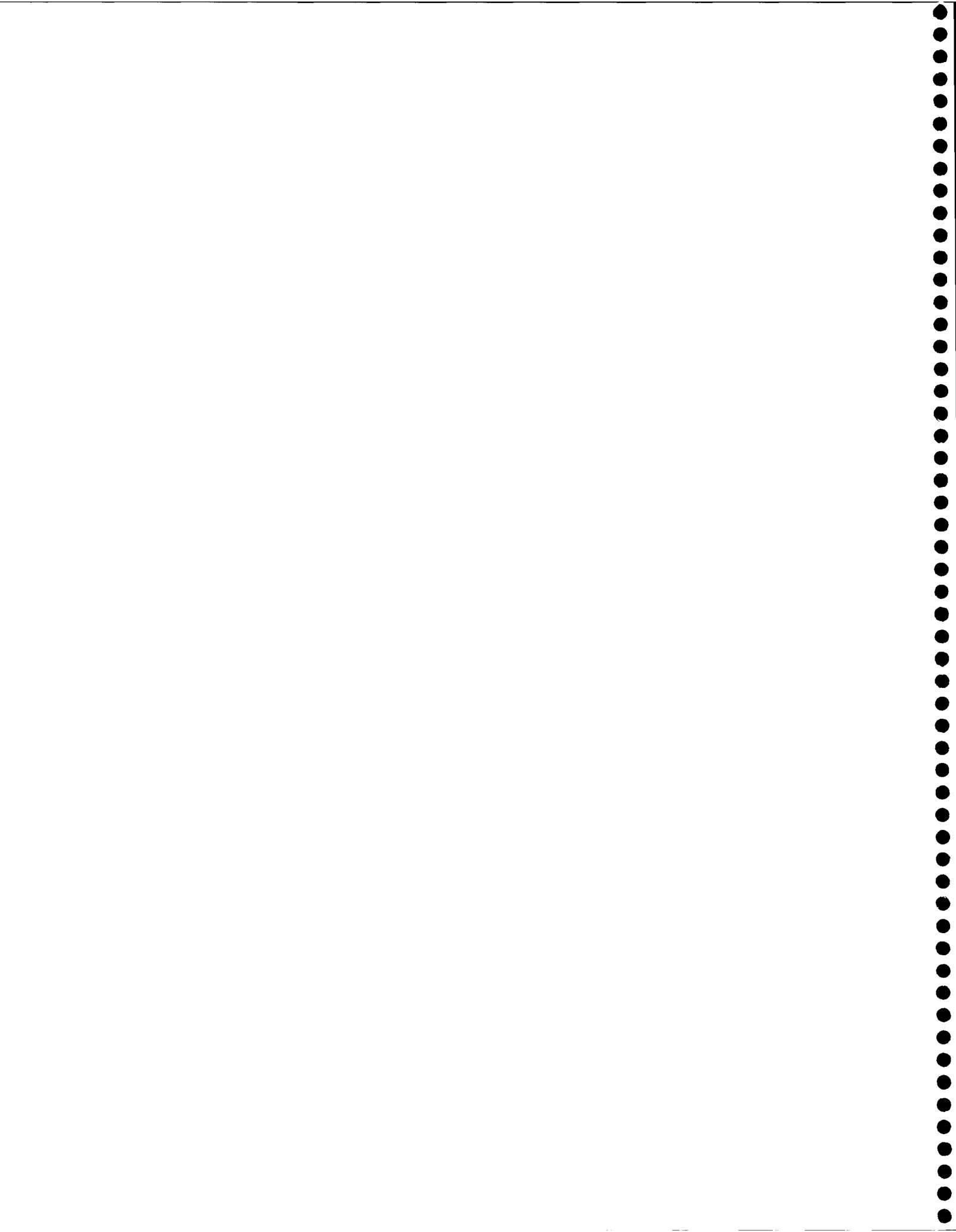
La problématique du développement se ressemble sur l'ensemble du territoire. Chaque communauté doit composer avec des coûts de transport élevé, soit pour l'approvisionnement en biens et services, pour la vente de matières premières, de produits divers ou pour le déplacement des personnes. Les intervenants régionaux déplorent par ailleurs qu'une grande partie des ressources sont exploitées à l'extérieur, souvent au détriment des populations résidentes. Autant pour les mines, la forêt ou l'hydroélectricité, le contrôle de la production et la transformation est effectué ailleurs au Québec et au Canada. L'embauche de travailleurs des secteurs publics et privés par la méthode de commutation n'encourage pas l'installation de nouveaux résidents et se fait à l'encontre de l'occupation du territoire.

Les trois constituantes de la région Nord-du-Québec, le Nunavik, l'Administration régionale crie et la Radissonie ne se sont pas encore dotées de plans stratégiques de développement, bien que la Radissonie et le Conseil régional de développement de Kativik soient en voie de produire le leur. Cependant, un bon nombre de municipalités allochtones ont produit ce type de plan et certaines constantes ressortent : la nécessaire reconnaissance de la région au même titre que les autres régions du Québec, l'amélioration de la desserte gouvernementale, une décentralisation des pouvoirs permettant une plus grande prise en charge de l'économie locale et régionale par les populations résidentes, de plus grandes retombées de l'exploitation des ressources, l'accroissement de la part des employés résidents des secteurs public et privé et une politique d'occupation du territoire permettant aux différentes communautés d'atteindre un développement plus équilibré.

La région Nord-du-Québec est jeune administrativement, mais le sentiment d'appartenance, fortement ancré chez les Cris et les Inuits, est maintenant palpable chez les allochtones des différentes municipalités du territoire. La volonté d'habiter ce territoire apparaît plus évidente et se traduit par une implication plus poussée qu'auparavant des populations dans le développement social, culturel et économique de ce vaste territoire.



1. INTRODUCTION



1. INTRODUCTION

A. Le mandat de la Commission

Le mandat de la Commission du Nord-du-Québec était identique à celui des autres commissions. Il touche quatre éléments :

- Entendre les citoyens ou les groupes qui voudront s'exprimer sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, sur l'opportunité de réaliser la souveraineté ou sur toute autre façon de concevoir l'avenir du Québec proposée officiellement par un parti politique représenté au sein de la Commission.
- Recevoir les suggestions des citoyens ou des groupes quant à la rédaction d'une Déclaration de souveraineté qui sera inscrite en préambule au projet de loi sur la souveraineté du Québec.
- Recevoir les commentaires des citoyens ou des groupes sur les meilleures circonstances pour la tenue d'un référendum sur l'avenir du Québec.
- Fournir de l'information et susciter des discussions entre les participants sur toute matière faisant partie du mandat de la Commission.

B. Le déroulement de la consultation

La période de consultation s'est étendue du lundi 27 février au dimanche 5 mars 1995. Quatre municipalités du territoire de la Radissonie de même que la municipalité de Kuujuaq ont été visitées par la Commission selon le calendrier suivant :

Calendrier des rencontres

Lundi, le 27 février : Joutel - Matagami
Mardi, le 28 février : Lebel-sur-Quévillon
Jeudi, le 2 mars : Kuujjuaq
Vendredi, le 3 mars : Radisson
Dimanche, le 5 mars : Chapais - Chibougamau

Des mémoires, au nombre de 35, ont été présentés lors de la période d'audition dans les quatre centres urbains de la Radissonie, en première partie de rencontre. La seconde partie était organisée sous forme de forum et permettait aux participants d'exprimer leurs opinions sur l'avant-projet de loi et sur d'autres sujets connexes. La rencontre de Kuujjuaq fut organisée exclusivement sous forme de forum.

Endroit et forme de consultation

Endroit	Mémoires*	Forum	Participation
Joutel-Matagami	6	oui	80
Lebel-sur-Quévillon	6	oui	80
Kuujjuaq	---	oui	70
Radisson	4	oui	80
Chapais - Chibougamau	15	oui	135

* Trois mémoires n'ont pas été entendus.

C. La participation

Sur les 35 mémoires soumis à la Commission, 32 ont été présentés lors des auditions et trois ne l'ont été que par écrit. De ce nombre, 16 sont des mémoires individuels et 19 proviennent d'organismes et d'institutions. A cet égard, six municipalités, trois commissions scolaires et trois syndicats ont soumis un mémoire. Les autres l'ont été par des organismes de développement (Société de développement de la Baie-James et Guichet unique Joutel-Matagami), la Régie régionale de la santé et des services sociaux, le Conseil régional de la Radissonie, la commission touristique de Chibougamau, et la fédération de l'âge d'or régionale.

Lors des forums, plusieurs dizaines d'intervenants, sur les quelque 400 personnes qui se sont déplacées pour la consultation publique, sont venus exposer leurs opinions, poser leurs questions et présenter leurs propositions à la Commission sur l'avant-projet de loi. Tous les forums ont été des occasions d'échanges entre le public et les commissaires. D'ailleurs, quatre intervenants ont utilisé la période du forum pour présenter des mémoires individuels.

D. L'appréciation de la tournée de consultation

La Commission Nord-du-Québec a pu tenir sa tournée de consultation dans de bonnes conditions malgré l'inexistence d'un média régional pouvant atteindre l'ensemble du territoire. Pour pallier à cette lacune, des invitations ont été expédiées dans chacun des casiers postaux de la Radissonie, en plus des informations diffusées dans les télévisions communautaires, la radio et les hebdomadaires régionaux.

La Commission a contacté les différentes communautés régionales, tant allochtones que criées et inuites. Les documents ont été préparés en français, anglais, crié et inuktitut afin de faciliter la participation à la tournée de consultation. Des contacts ont été établis par téléphone et télécopieur pour rejoindre le plus grand nombre de personnes. La Communauté criée a préféré s'abstenir de toute intervention, alors qu'une partie de la Communauté inuite s'est montrée intéressée et s'est déplacée pour rencontrer la Commission.

Au plan pratique, les horaires ont été respectés et l'organisation fut de qualité. L'intérêt des gens fut constant de la période de présentation des mémoires jusqu'à la fin des forums. Aucun incident n'est à signaler et toutes les opinions ont été notées et respectées. La visite chez les Inuits s'est faite aussi dans le respect des intervenants qui ont parlé librement et ont pu poser des questions et obtenir réponse dans la mesure du possible.

Des absences ont été remarquées, en particulier du milieu des affaires, des corporations de développement économique et des clubs sociaux. Les jeunes, à part des interventions ponctuelles dans les forums, ont peu fait acte de présence. Mais les grands absents ont été les représentants de la communauté criée, ce que déplore la Commission, car leur présence aurait pu élargir le débat et faire connaître d'autres points de vue.

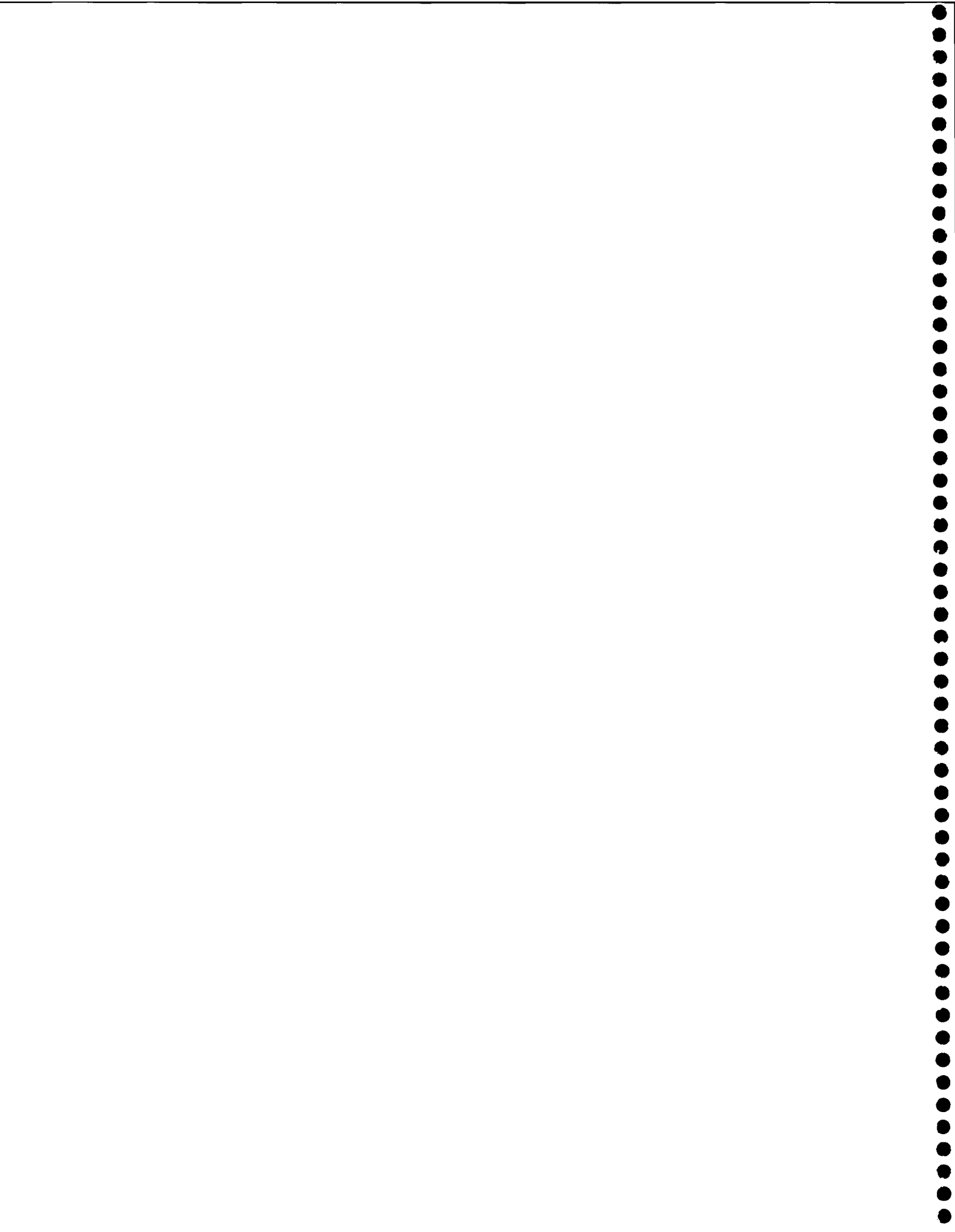
La Commission a constaté que la région accordait une bonne crédibilité à la démarche, ce qui s'est traduit par un ton favorable aux échanges. Plusieurs personnes ont profité de sa présence pour aborder d'autres sujets de façon à ce que les commissaires se fassent leur porte-parole auprès de l'État. D'ailleurs, la Commission a souvent eu l'impression d'être considérée comme représentante du gouvernement du Québec.

En matière de contenu, il y a eu peu de désaccords sur l'avant-projet de loi. Lors des forums, les opinions portaient rarement sur ce sujet. Les mémoires présentés par les organisations municipales, scolaires ou autres ne se prononçaient pas sur la question de la souveraineté mais ils abordaient des thèmes qui les concernaient advenant un vote positif au référendum. Certains semblaient craindre d'être associés au projet de loi.

La question de la souveraineté du Québec semblait faire consensus lors des forums mais les opinions fédéralistes ont été accueillies avec respect. Par ailleurs, les Inuits ont fait connaître leur opposition à la souveraineté et leur attachement au Canada. Ils revendiquent davantage de pouvoirs pour maintenir et développer leur culture, pour gérer leurs terres, protéger leur identité et assumer leur développement.

La Commission constate qu'il existe une méconnaissance mutuelle entre les Inuits et les allochtones du territoire, notamment en matière de culture et de contexte de vie. Il y a aussi une méconnaissance de la Convention de la Baie-James et du Nord-du-Québec qui n'aide pas à améliorer la compréhension des uns et des autres. Les Inuits considèrent le Canada comme leur pourvoyeur budgétaire et ne semblent pas connaître la participation du Québec dans les interventions qui les concernent.

2. LE BILAN DES TÉMOIGNAGES



2. LE BILAN DES TÉMOIGNAGES

L'analyse des 35 mémoires et les opinions exprimées lors des cinq rencontres publiques ont permis à la Commission de dégager certaines tendances lourdes et d'autres plus légères parmi les sujets abordés par les intervenants. Ainsi, un total de 450 questions, points de vue ou propositions ont été formulés lors de l'opération de consultation. Dans les mémoires, les sujets qui ont le plus retenu l'attention sont par ordre : l'occupation du territoire, la décentralisation, les nations autochtones, le préambule, la nouvelle constitution et l'aménagement du territoire. Lors des forums, les thèmes débattus en priorité ont été la question autochtone, la décentralisation, le partage de la dette et l'éducation.

Certains consensus se sont dégagés sur l'importance de certains sujets mais l'unanimité n'est pas complète car d'autres voix ont défendu des positions différentes tout aussi légitimes. La Commission entend donc faire état des principaux sujets abordés lors de la tournée de consultation, que ce soit ceux touchant l'avant-projet de loi ou d'autres qui ont paru importants pour les participants. Ainsi, dans ce chapitre, les principaux constats seront d'abord présentés avec les informations requises pour bien comprendre les arguments avancés. Par la suite, les sujets abordés par un moins grand nombre d'intervenants seront eux aussi exposés de manière à tracer un portrait le plus complet possible des interventions présentées dans les mémoires et les forums.

A. Les principaux thèmes abordés

a. Le projet de société

Il est apparu à plusieurs que le préambule devait contenir les germes d'un projet de société sur lequel la population du Québec pourrait se prononcer. Comme la souveraineté n'est pas un but en soi mais un moyen pour préserver et promouvoir sa spécificité, le projet de société indiquerait les valeurs communes à mettre de l'avant, et inclurait une charte des droits et obligations de la personne identifiant le cadre de vie retenu dans un Québec souverain.



Les principales valeurs à retenir tournent autour de la nécessité de se donner une nation francophone, promotrice de sa langue, de sa culture, de son histoire et de son patrimoine, qui bâtit son avenir sur la solidarité, la démocratie, la transparence, la décentralisation, la famille, le respect de l'enfance et de la jeunesse et l'équité pour tous. S'ajoutent à ces premières valeurs celles du respect des autochtones, anglophones et minorités culturelles, de la recherche d'une société pacifiste, égalitaire, humaniste, pluraliste, ouverte sur le monde, respectant l'environnement et faisant de l'éducation une valeur fondamentale.

La *Charte des droits et des obligations* doit servir à établir un équilibre entre la protection qu'une personne peut attendre de la société et de l'État et ce que le pays peut exiger d'elle-même comme citoyen. Les droits tournent autour de l'équité entre les individus, les groupes et les régions, de l'accès au logement, à l'éducation, à la santé, à la justice, au travail, à la syndicalisation et à la sécurité. La Charte vise aussi à définir certaines obligations ou valeurs à respecter de la part des citoyens et des groupes. Ces obligations se reportent au respect des différences, à la défense des valeurs démocratiques et d'équité, à la nécessité du partage, du civisme et de la prise en charge de chacun selon ses possibilités.

Le Québec est donc vu, dans ce projet de société, comme une communauté ouverte sur le monde, respectueuse de ses minorités et où tous les citoyens ont accès aux mêmes droits. Le contrat social est donc basé sur des règles claires, démocratiques, axées sur la tolérance, l'ouverture et la négociation.

Ce projet de société pourrait servir de base à la future constitution du Québec. Mais cette constitution n'est pas l'affaire du gouvernement. Elle relève plutôt des citoyens qui proposent de l'élaborer en assemblée constituante et de la soumettre par la suite à une consultation populaire.

La question autochtone devrait pour sa part être incluse dans le projet de société car ces communautés sont intégrées à la communauté québécoise. Les mémoires et les forums soulignent que les autochtones doivent être considérés comme tout autre citoyen du Québec et soumis aux mêmes lois et règlements. Il est par ailleurs proposé de leur assurer une autonomie gouvernementale sur des territoires dont ils auront la pleine gestion, pouvant avoir recours aux redevances sur l'exploitation des ressources pour s'assumer financièrement, comme les autres citoyens, avec des gouvernements locaux non ethniques.

b. La décentralisation

Le thème de la décentralisation abordé lors de la tournée de consultation doit être pris au sens large car il concerne tout aussi bien le transfert de pouvoirs, que la desserte gouvernementale en matière de services, l'occupation du territoire, le maintien des institutions scolaires et la nomination de représentants régionaux au sein des organismes de développement.

Le principe de la décentralisation semble acquis mais les formules à privilégier ne font pas toujours consensus. Certains exigent que la souveraineté soit un préalable à toute décentralisation car, dans le contexte actuel, ce serait affaiblir le Québec de trop décentraliser. D'autres intervenants suggèrent pour leur part de décentraliser rapidement pour que les régions puissent assumer leur rôle en matière de développement socio-économique. Une dernière voie propose plutôt une décentralisation où l'État central pourra continuer à assumer une fonction d'arbitrage et de redistribution de la richesse.

La question de la décentralisation implique une multitude de facettes comme le découpage territorial, les compétences à partager, les objectifs nationaux, les pouvoirs spécifiques aux municipalités et aux régions, la réforme de la fiscalité et le principe de la décentralisation assortis des pouvoirs financiers afférents. En cette matière, des propositions précises ont été faites pour les milieux municipal et scolaire.

c. L'occupation du territoire

Le thème de la décentralisation a permis à plusieurs d'exiger la reconnaissance du Nord-du-Québec au même titre que les autres régions du Québec, notamment en matière de services gouvernementaux. Il a également permis aux gens de Lebel-sur-Quévillon de questionner leur appartenance à la région. Ces deux derniers éléments font d'ailleurs partie du concept de l'occupation du territoire maintes fois abordé lors de la tournée de consultation.

Il apparaît indispensable à plusieurs intervenants que l'État se donne une politique d'occupation du territoire nordique. Ce vœu signifie l'exploitation des ressources en région, le soutien des populations qui l'habitent, une desserte gouvernementale adéquate et une décentralisation effective. De nombreuses propositions ont été faites sur ce sujet, en particulier pour promouvoir une desserte adaptée à la région

par l'intermédiaire de guichets de services pouvant être pris en charge par des organismes locaux et régionaux. Une nouvelle façon de faire permettra au gouvernement du Québec d'assurer son ascendant sur cet immense territoire et de conserver ses droits sur les richesses qu'il recèle.

La région veut aussi amener le gouvernement à se donner une politique d'embauche locale afin que les travailleurs des sociétés d'État et de la fonction publique prennent résidence sur place plutôt que d'utiliser les systèmes de commutation vers les villes du sud. Des sociétés comme Hydro-Québec, un employeur majeur dans la région, devrait voir son mandat de producteur d'électricité s'élargir à celui complémentaire de partenaire au développement local et régional pour, entre autres, favoriser l'embauche de résidents permanents en région.

La question de la démocratisation des structures apparaît cruciale en matière d'occupation du territoire. Des organismes comme la Municipalité de la Baie-James et la Société de développement de la Baie-James aurait grand intérêt à être gérés par des responsables en provenance de la région. Dans certains cas, des représentants autochtones devraient aussi siéger à certains conseils d'administration.

B. Les autres sujets abordés

a. Les relations allochtones - autochtones

Des contacts réguliers ont été tissés au plan local entre les communautés allochtone et autochtone, notamment au plan des affaires, des loisirs et de la culture. L'image de confrontation qui existe dans l'esprit des médias nationaux n'existe pas en région. Malgré certaines frictions en matière de gestion de la faune et le fait que plusieurs résidents considèrent que les autochtones bénéficient de traitements de faveur de la part des gouvernements supérieurs, des contacts et des collaborations se produisent au plan local pour améliorer les relations sociales, culturelles et économiques. Et un fait demeure, tous cohabitent sur le même territoire et doivent trouver des façons de coopérer pour améliorer leurs conditions de vie respectives. Des propositions ont été faites pour que des représentants autochtones siègent dorénavant au sein d'organismes de développement et d'aménagement.

b. La problématique inuite

La Commission s'est rendue à Kuujuaq pour une rencontre avec des représentants de la communauté inuite. Même si la société Makivik avait décidé de ne pas participer officiellement à la consultation, les membres de la communauté étaient libres de le faire. Plusieurs thèmes ont été abordés.

Les intervenants inuits s'opposent à la souveraineté telle que présentée dans l'avant-projet de loi. Ils n'en comprennent pas les raisons et croient qu'il serait possible d'essayer encore de s'entendre avec le Canada, de se donner une dernière chance. Pour eux, la séparation entraînera des risques de conflit et la situation du Québec se détériorera. En cas de souveraineté, il y aura peut-être une nouvelle frontière au 55^e parallèle et le Nunavik pourrait se joindre aux territoires du Nord-Ouest.

Les Inuits se cherchent dans le Québec. Ils aimeraient avoir un comté électoral distinct, mais leur voix n'est pas écoutée. Ils désirent aussi un gouvernement autonome où Inuits, Anglais et Français seraient considérés. Ils veulent que leur territoire soit reconnu et qu'un projet de loi leur donne une autonomie sur leurs ressources, de même que sur la justice et sur les leviers sociaux et économiques. Il serait possible de développer un modèle de gouvernement inuit. Ils pensent aussi que le gouvernement du Québec devrait promouvoir une confédération de nations autochtone et québécoise, ou encore une confédération de régions, incluant le Nunavik.

La communauté inuite est inquiète et croit que la survie de sa culture est en danger. Jusqu'à maintenant, l'aide en ce domaine venait du Canada. Pour perpétuer cette culture et la transmettre aux plus jeunes, ils ont besoin d'aide. Elle croit aussi que la souveraineté ne pourra leur apporter de soutien en cette matière car le Québec manquera encore plus d'argent qu'aujourd'hui. Et le traitement de ceux qui parlent une autre langue que le français est incertain. Ce sera la fin du multiculturalisme.

La communauté inuite demande une décentralisation de services, comme dans le domaine de la santé. Il serait ainsi plus facile de gérer les budgets alloués au territoire, de manière à répondre aux besoins spécifiques de la population. Les fonctionnaires agissent trop souvent en raciste et de façon paternaliste. Pour respecter les décisions des autorités locales, il faut rapprocher les centres de décision. Ce serait une façon de reconnaître qu'il y a dans le nord des nations différentes avec leur culture, leur langue et leurs institutions.

c. L'intégrité du territoire

La question de l'intégrité du territoire a souvent été confondue avec les thèmes de la décentralisation et de l'occupation du territoire. Des interrogations se sont posées sur la libre circulation et sur l'accès aux ressources pour tous. Majoritairement, les intervenants ont proposé l'intégrité du territoire québécois actuel en évitant de tracer des frontières imperméables sur les territoires autochtones. D'ailleurs, l'article 3 concernant les terres autochtones a semblé imprécis pour plusieurs qui ont demandé d'éclaircir ce sujet et de définir les terres qui leur appartiennent en propre (terres de catégorie I, II et III).

Alors que la majorité proposait d'habiter cet immense territoire en partenariat avec les groupes autochtones qui y sont établis, dans le respect de leur culture et de leur mode de vie, certains proposaient d'abandonner aux Cris et aux Inuits le territoire au nord du 50^e ou du 55^e parallèle.

d. L'aménagement du territoire

Sous ce thème, deux sujets ont été traités. Le premier porte sur la nécessité d'harmoniser les nombreux découpages administratifs de la région et d'unifier pour tous les organismes et ministères le territoire d'intervention correspondant au Nord-du-Québec. Le second concerne la Convention de la Baie-James et du Nord-du-Québec (CBJNQ). Des intervenants questionnent l'avenir de la Convention suite à une déclaration de souveraineté. Il serait possiblement nécessaire de revoir et de renégocier la Convention si le gouvernement fédéral, un des trois signataires, devait se retirer de l'entente.

La Convention est perçue comme un exemple de bonnes relations entre le Québec et les nations autochtones signataires. Elle est un modèle de respect des modes de vie de ces dernières. Elle remplace des droits vagues en droits clairs et précis, tout en déterminant une autonomie aux autochtones du territoire.

e. L'éducation

Le thème de l'éducation a été traité plusieurs fois lors de la consultation, d'abord au chapitre de la décentralisation, puis comme valeur à inscrire dans une nouvelle constitution du Québec. Les commissions scolaires désirent garder leurs pouvoirs, être reconnues comme les véritables gestionnaires de l'éducation et obtenir les moyens pour mieux remplir leur mission éducative. D'autres intervenants ont exprimé le désir de régionalisation des services d'éducation, de voir intégrer les mandats du scolaire et du municipal, ou encore, de conserver gratuite l'éducation primaire et secondaire en y ajoutant en plus un service d'alimentation pour assurer la santé d'un plus grand nombre d'élèves. Il fut aussi proposé de modifier l'accès aux cégeps et universités, en proposant aux étudiants de payer la totalité de leurs études, pour être supportés par la suite lorsqu'ils seront sur le marché du travail par des exonérations d'impôts.

f. L'appui à la souveraineté

La tendance générale penche vers la souveraineté bien que plusieurs organismes ne se soient pas prononcés sur la question. Les Inuits sont contre, de même que des personnes qui questionnent la stratégie, et pensent que le Québec doit d'abord bien gérer les pouvoirs qu'il possède avant d'en exiger d'autres. Ils croient que la souveraineté peut être la cause de conflits et d'appauvrissement de la société.

Des questions ont été posées sur les raisons qui motivent la souveraineté, sur la nécessité de préciser les termes utilisés (souveraineté, indépendance, association, séparation) et sur le fait que même si le Québec se prononce pour la souveraineté, il serait peut-être possible de revenir en arrière si le Canada fait de nouvelles propositions.

g. La monnaie

Les gens se demandent si le Québec sera plus consulté qu'avant sur la politique monétaire, alors que d'autres suggèrent de se doter d'une monnaie québécoise.

h. La citoyenneté

Il est proposé d'avoir un passeport québécois pour se différencier des autres pays. Par contre, des questions sont posées en ce qui concerne les nations sises au nord qui possèdent leur culture, leur langue et leurs institutions.

i. Les alliances internationales

Une des valeurs du projet de société est l'ouverture sur le monde et le respect des traités. Certains proposent de questionner la participation à des organismes si le Québec décide d'être un pays pacifiste. Personne ne voit de clôture autour du Québec. On propose plutôt l'ouverture aux autres pays pour stimuler les échanges.

j. Les fonctionnaires fédéraux

Des intervenants proposent de préciser l'engagement du Québec en matière d'intégration des fonctionnaires fédéraux, de manière à constituer de grands pôles de services à Québec, Montréal et Hull. D'autres se questionnent sur l'opportunité de cette intégration à une époque de rationalisation du personnel et des services.

k. Les pensionnés et les programmes

Deux approches divergentes s'affrontent ici. Les uns désirent que le projet de loi précise toutes les pensions et les allocations qui seront prises en charge par le Québec, alors que d'autres préfèrent que l'on se limite au principe de la prise en charge par le Québec de tout ce qui provient actuellement du fédéral.

Dans un autre ordre d'idées, des interrogations sont soulevées quant aux transferts de programmes comme l'assurance-chômage, l'assurance-maladie, l'aide aux universités, la monnaie... Et aussi quant à la pérennité des organismes actuellement financés par le fédéral.

l. La dette

Il semble important pour quelques-uns de clarifier la part que le Québec aura à rembourser, et d'identifier des moyens pour remplir ses obligations. La dette devra de toute façon être remboursée par la population. Il est par ailleurs indiqué que le Québec récupérera une part des actifs du Canada dans cette négociation, soit des ambassades, les biens de l'armée, etc.

m. Le référendum

Certains intervenants s'inquiètent de la rapidité de tenir le référendum et considèrent qu'il n'y a pas assez de temps pour démontrer la viabilité du projet et motiver les gens à y adhérer. On propose même de le retarder si les sondages sont défavorables.

Un participant s'interroge aussi sur la capacité du Québec à affronter seul les États-Unis, sur la nécessité de répondre au maximum de questions avant sa tenue et sur les impacts d'un référendum perdu.

n. L'armée

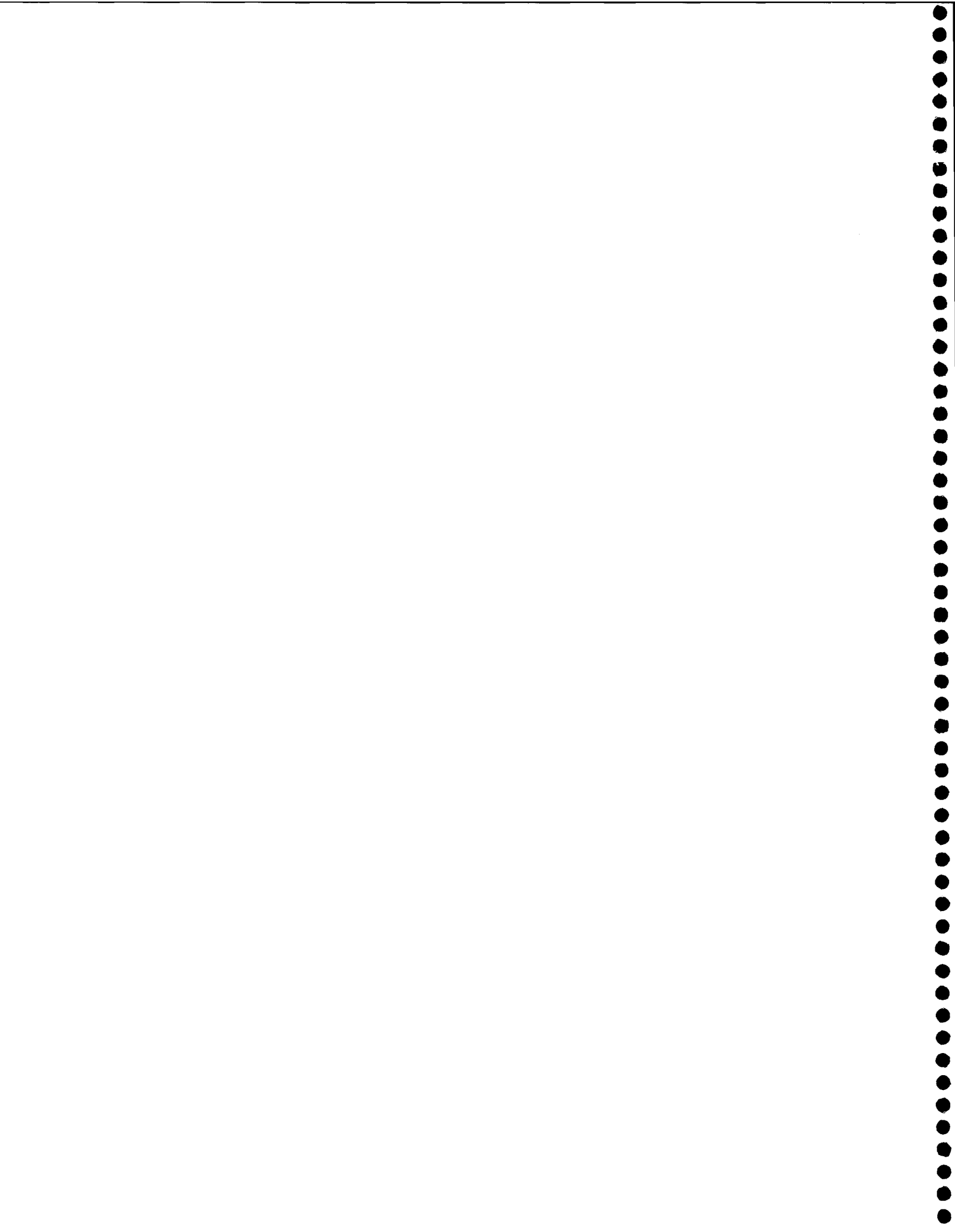
Quelques intervenants ont proposé qu'il n'y ait pas d'armée au Québec et que des valeurs de paix et de neutralité devaient avoir préséance. D'autres s'interrogent sur la nécessité de la garder en cas de conflit interne ou encore, proposent une réflexion large sur le sujet pour trouver des moyens d'assurer notre présence dans le monde.

o. Le développement du Nord

Plusieurs propositions ont été faites pour stimuler le développement de la région : implantation de parcs nationaux financés à même les redevances sur les ressources, un mandat de développement local et régional spécifique au Nord-du-Québec pour Hydro-Québec, des politiques d'embauche de travailleurs résidents, le maintien des primes pour postes éloignés, le soutien financier aux municipalités et aux projets d'entreprises, la construction d'un axe routier est-ouest, la régionalisation de l'immigration, la reconnaissance de la région touristique Nord-

du-Québec, l'identification du Conseil régional de la Radissonie comme porteur et responsable des dossiers régionaux en matière de culture, de loisirs et de tourisme, etc.

3. LES RECOMMANDATIONS



3. LES RECOMMANDATIONS

La Commission du Nord-du-Québec présente ses recommandations sur l'avant-projet de loi et sur les autres sujets qui ont été portés à son attention. Mais au préalable, trois éléments provenant de la tournée de consultation méritent d'être mis en évidence dans ce chapitre.

- La démarche soumise par le gouvernement du Québec fait l'unanimité parmi les personnes rencontrées. Il n'y eut aucune contestation de l'avant-projet de loi et l'organisation d'un large débat d'opinion dans chacune des régions a reçu un accueil très favorable.
- Les personnes rencontrées sont d'accord pour se prononcer sur l'avenir du Québec par le biais d'un référendum.
- Les Québécois veulent se prononcer sur un vaste projet de société qui définit les paramètres de la collectivité dans laquelle ils veulent vivre. Le projet de loi devrait inclure ce projet de société.

Les recommandations plus spécifiques aux thèmes abordés dans la tournée de consultation sont présentées en trois parties. La première porte sur l'avant-projet de loi en passant du préambule à chacun des articles abordés en région. La seconde se penche sur les autres éléments de l'avant-projet de loi qui ont des connotations plus régionales. Enfin, la troisième examine les autres sujets traités par les intervenants du Nord-du-Québec concernant des matières qui les touchent plus particulièrement.

A. L'avant-projet de loi sur la souveraineté

Le préambule

Le préambule doit inscrire les grandes lignes d'un projet de société qui intègre d'une part les principales valeurs communes partagées par la population du Québec et, d'autre part, une charte des droits et obligations de la personne.

La loi sur la souveraineté du Québec incluant le préambule deviendrait, au lendemain d'un vote positif au référendum, la constitution transitoire d'un Québec souverain. Elle serait remplacée ultérieurement par une constitution adoptée démocratiquement. Cette procédure éviterait tout vide juridique.

Le préambule doit indiquer que les institutions politiques, parlementaires, administratives et judiciaires demeurent dans leur forme actuelle jusqu'à ce qu'une nouvelle constitution ne vienne les remplacer. Quant au lieutenant-gouverneur, ses fonctions pourraient être assumées par le président de l'Assemblée nationale.

L'intégration d'une charte des droits et obligations de la personne apparaît judicieuse dans le préambule car elle précise le cadre du nouveau pays à venir. Elle intègre les droits de l'ensemble des individus, qu'ils soient d'origine autochtone, anglophone, francophone ou autres. Il ne semble pas que de reprendre intégralement la *Charte des droits et liberté de la personne* soit suffisant. Il apparaît préférable de miser davantage sur la notion d'équité entre les citoyens plutôt que de celle d'égalité. De plus, l'intégration du concept de l'obligation signifie que les citoyens doivent contribuer à l'élaboration de la société dans laquelle ils ont choisi de vivre, et promouvoir les valeurs communes reconnues par une constitution adoptée démocratiquement.

Le préambule qui inclut la *Charte des droits et obligations de la personne* doit refléter les valeurs et les principes communs partagés dans un éventuel Québec souverain. Un aperçu des droits et obligations est présenté ici :

- l'équité entre les citoyens pour tenir compte de la situation des individus, des groupes, des régions et des ethnies;
- le respect des cultures autochtone et anglophone;
- l'accès à l'éducation, à l'habitation, à la santé, au travail, à la justice et au syndicalisme;
- l'égalité des hommes et des femmes et l'équité dans les conditions de travail et de salaire;

- les obligations de défendre les valeurs démocratiques et d'assumer, comme citoyen, son rôle de prise en charge des grands paramètres de sa vie, de partage, de civisme et de responsabilisation sociale.

Le préambule présente aussi les grandes valeurs de la société québécoise dont les éléments suivants en sont les grandes lignes :

- le Québec comme nation francophone, faisant la promotion de sa langue et de sa culture;
- un état faisant la promotion de la famille, de la protection de l'enfance et de la jeunesse et des droits sociaux, afin que la santé du tissu social se reflète sur la santé économique;
- le Québec, un pays démocratique, pacifique, ouvert sur le monde, respectant les traités et les conventions signés en son nom;
- le Québec, un état décentralisé, solidaire, humaniste;
- le Québec, assumant ses engagements sur la scène internationale;
- un pays assurant le respect intégral des traités et conventions signés avec les nations autochtones, dans le principe de l'égalité des droits de tous les habitants de son territoire et de l'équité entre les citoyens.
- un état faisant du principe du plein emploi, de la formation et du droit au travail un objectif;
- un état recherchant le développement durable pour assurer la pérennité de ses ressources.

Comme la loi sur la souveraineté du Québec servirait de constitution transitoire, la véritable constitution d'un Québec souverain devrait être élaborée à l'extérieur de l'appareil gouvernemental par une assemblée constituante formée de citoyens. La Constitution proposée devrait être soumise à une consultation populaire.

L'article 3

L'article 3 devrait comprendre le paragraphe suivant : le présent projet de loi, incluant le préambule, deviendra la constitution transitoire d'un Québec souverain.

La Commission propose d'enlever le second paragraphe qui fait référence aux droits des autochtones, car ce thème sera inclus dans le préambule. Par ailleurs, s'il s'avérait utile et nécessaire de préciser les modalités relatives aux traités ou conventions avec les nations autochtones, il faudrait alors le conserver et le préciser pour éviter toute ambiguïté quant aux mots "terres leur appartenant en propre".

L'article 4

La Commission maintient que le Québec ne doit pas abandonner ses revendications sur le Labrador et que les limites communes du Québec et des Territoires du Nord-Ouest, actuellement situées à la limite des eaux sur les rivages du Québec, doivent être révisées en fonction des critères internationaux en cette matière.

La Commission recommande que le Québec indique qu'il exercera ses compétences sur l'ensemble de son territoire, et qu'il en favorisera l'occupation par le développement des communautés qui l'habitent.

Les articles 7-8-9

La Commission recommande que le gouvernement du Québec adhère à toutes les conventions internationales en prolongement de celles signées par le Canada. Compte tenu des valeurs véhiculées dans le préambule, la participation du Québec à l'OTAN et à NORAD pourra par la suite être révisée après un large débat démocratique.

Les articles 10-11

La Commission recommande de préciser que tous les paiements de transfert individuels (pension-allocation et autres), actuellement versés par le gouvernement du Canada soient assumés par un Québec souverain.

Article 13

La Commission propose que le gouvernement du Québec s'engage à offrir l'intégration à la fonction publique du Québec à tous les fonctionnaires fédéraux habitant le territoire du Québec, au moment de l'accession à la souveraineté.

Article 14

Compte tenu des recommandations faites à l'article 3, cet article devient caduc.

Article 17

Les gens consultés semblent à l'aise avec la question actuelle, mais si elle devait être modifiée, elle devra être courte et claire, sans volets multiples.

B. Autres éléments de l'avant-projet de loi

- La Commission recommande qu'une décentralisation efficace des services les plus rapprochés des besoins des communautés inuites, allochtones et crie soit entreprise rapidement, de manière à répondre aux aspirations et aux décisions des autorités locales et régionales.

- La Commission recommande qu'avant la tenue du référendum, un maximum d'informations soit fourni à la population du Québec concernant les raisons qui motivent la souveraineté, de même que sur le partage de la dette, le transfert des fonctionnaires fédéraux, les alliances internationales et l'avenir de la Convention de la Baie-James et du Nord-du-Québec.

C. Autres sujets traités

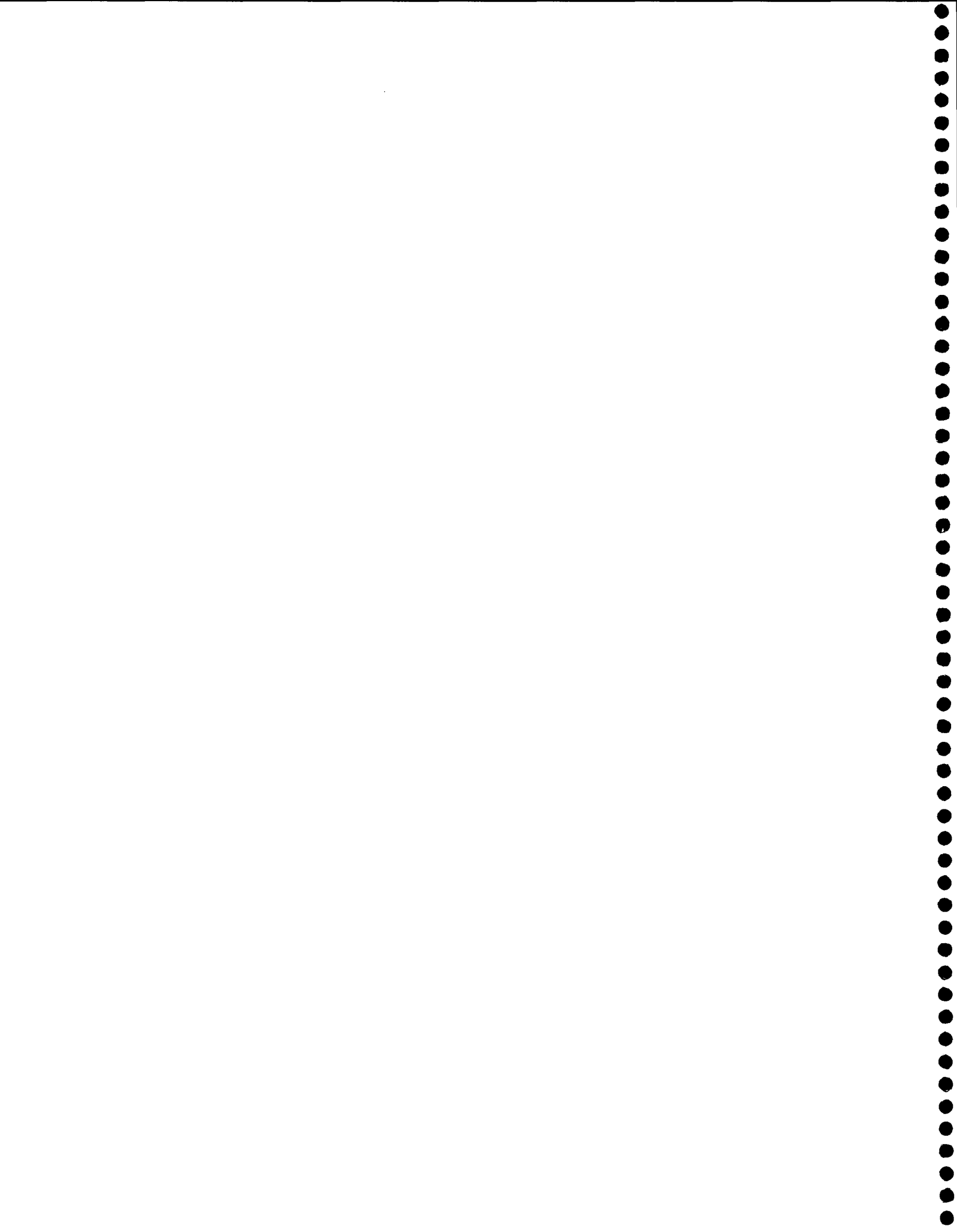
La Commission recommande que le gouvernement du Québec ne négocie aucune entente avec les nations autochtones sans associer à ces négociations des représentants régionaux allochtones, afin de s'assurer que les problématiques locales et régionales soient prises en compte.

La Commission recommande d'informer adéquatement les nations crie et inuite, ses leaders et ses membres, de la participation financière du Québec aux programmes qui s'adressent à eux. De plus, il serait opportun d'informer les allochtones du territoire des paramètres de négociations entreprises avec les autochtones.

La Commission recommande que la région Nord-du-Québec soit reconnue dans les faits par le gouvernement du Québec, et qu'une desserte efficace soit entreprise par les décisions suivantes : établissement d'un bureau du Secrétariat au développement des régions, la nomination d'un délégué régional, l'offre de services gouvernementaux sur le territoire par l'intermédiaire de guichets uniques ou de sous-traitance assumés par des organismes locaux ou régionaux.

La Commission recommande que le gouvernement du Québec se donne une politique d'occupation du territoire nordique qui tourne autour du soutien en matière de développement aux populations qui l'habitent. En particulier, il serait nécessaire que les organismes publics et les ministères se donnent une politique d'embauche favorisant la résidence sur place des travailleurs, qu'Hydro-Québec obtienne le mandat de soutenir le développement local et régional en plus de la production d'électricité, que le Conseil de la Municipalité de la Baie-James soit démocratisé, et que le Conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James soit composé de représentants régionaux.

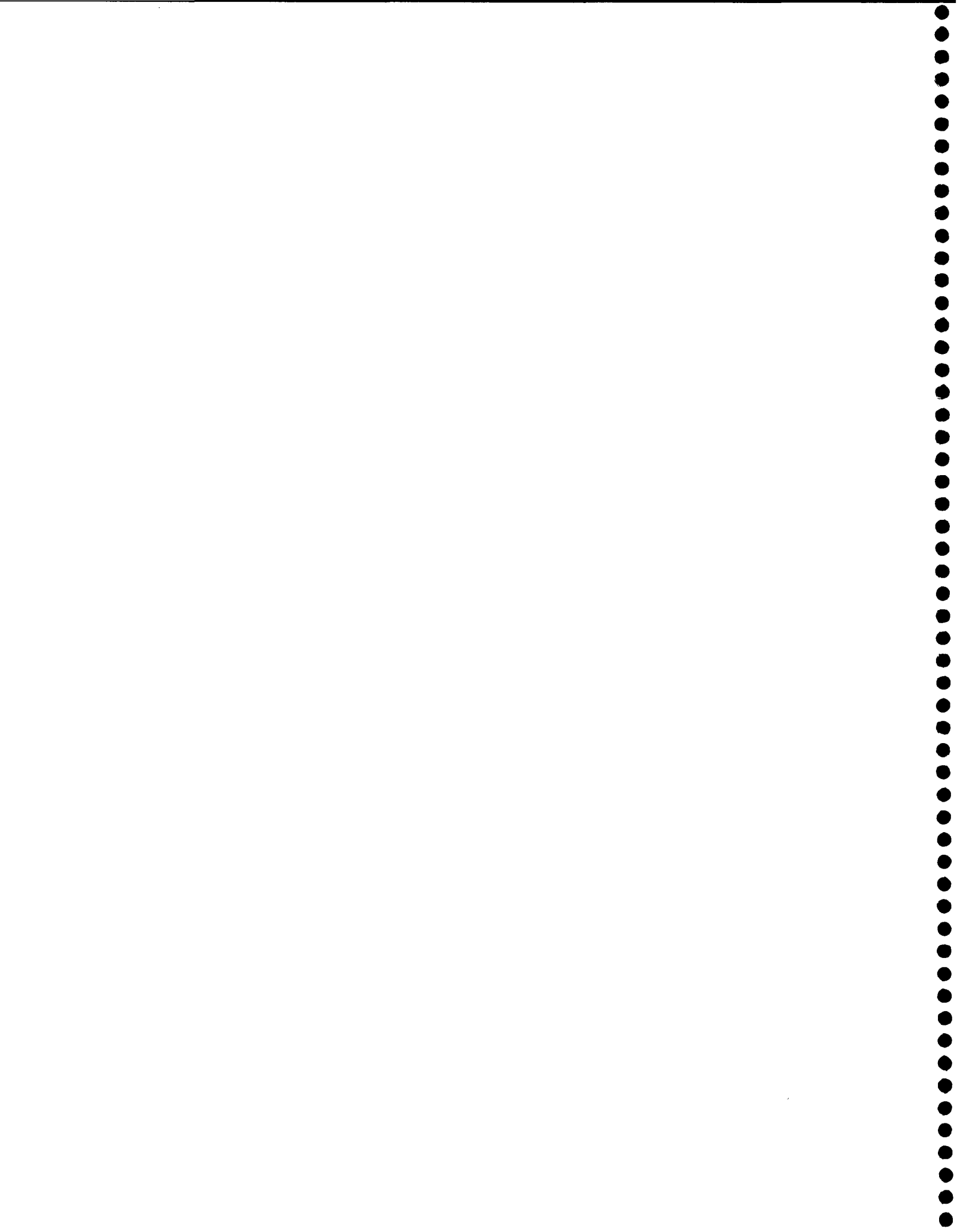
4. CONCLUSION



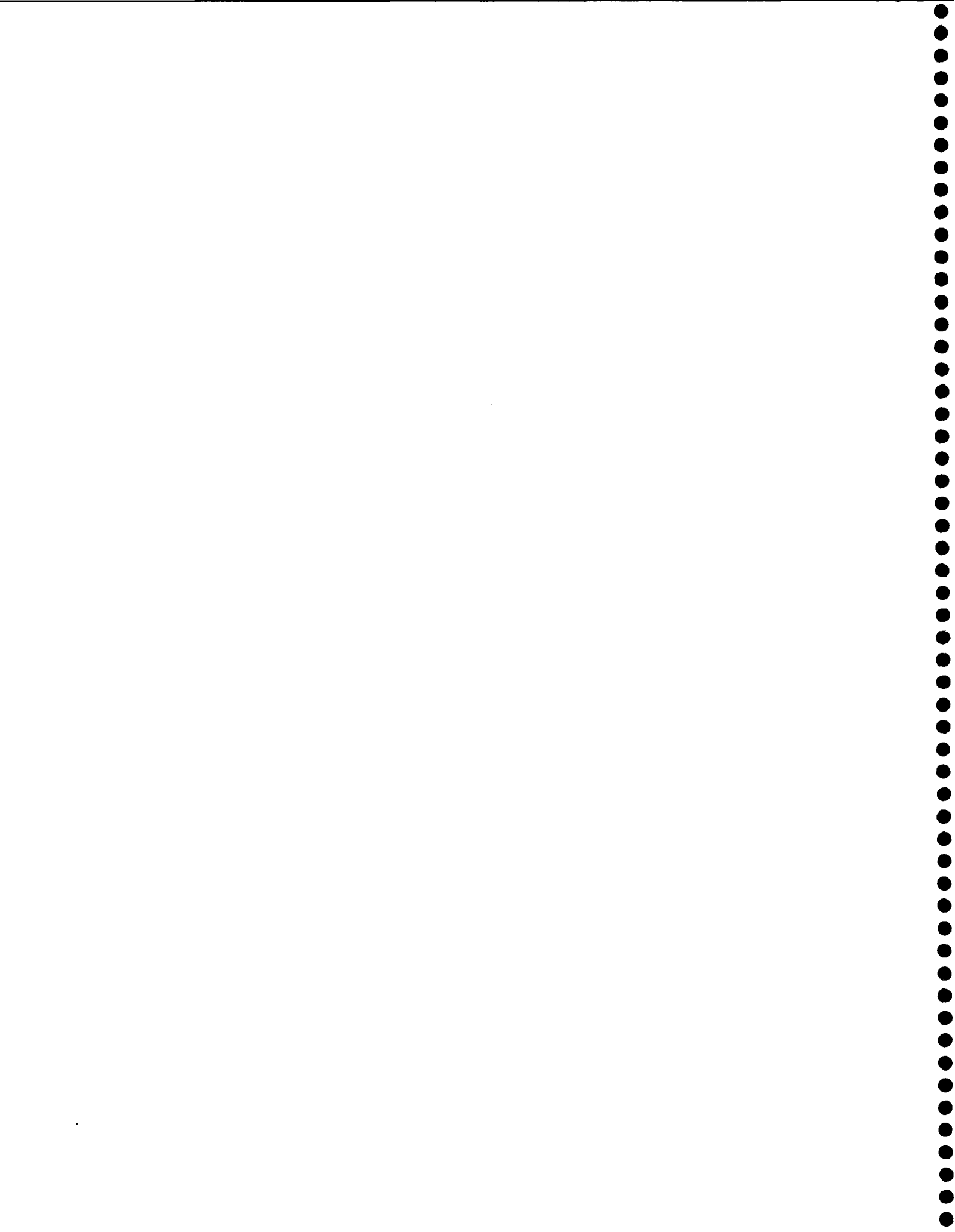
4. CONCLUSION

Les participants à la tournée de consultation dans la région Nord-du-Québec sont majoritairement en accord avec la démarche du gouvernement du Québec dans son avant-projet de loi sur la souveraineté. Ils désirent par ailleurs que leur territoire reçoive un traitement égal à celui des autres régions du Québec, et qu'une décentralisation, adaptée aux particularités régionales, puisse être entreprise rapidement pour doter cette collectivité des outils nécessaires à son propre développement.

Les membres de la Commission sont heureux de l'occasion qui leur a été donnée de servir leur région et le Québec. Ce rapport se veut le plus fidèle reflet des opinions et du questionnement qu'ils ont entendus lors des rencontres publiques et qu'ils ont lus dans les mémoires qui ont été soumis. Ils espèrent que le contenu des recommandations saura faire avancer la société québécoise, quelle que soit l'orientation que cette dernière décidera de prendre.



ANNEXES



COMMISSION DU NORD-DU-QUÉBEC SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

Liste des mémoires reçus

INTERVENANTES - INTERVENANTS - ORGANISMES	ENDROIT PRESENTE
Blackburn, Ronald	Chibougamau
Boutet, Lise A.	Chibougamau
Commission scolaire Chapais-Chibougamau	Chibougamau
Commission touristique de Chibougamau	Chibougamau
Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue - Ungava (CSN)	Chibougamau
Conseil régional de la Radissonie	Chibougamau
Gérard, Sylvie	Chibougamau
Groupe d'enseignants, polyvalente la porte du Nord	Chibougamau
Lamontagne, Gemma	Chibougamau
Lindsay, Reynold et Girard, Réjean	Chibougamau
Régie régionale de la santé du Nord-du-Québec	Chibougamau
SFPQ - Réjean Beaulieu	Chibougamau
Syndicat des Métallos	Chibougamau
Ville de Chibougamau	Chibougamau
Buttet, Roger	Lebel-sur-Quévillon
Commission scolaire de Quévillon	Lebel-sur-Quévillon
Conseil du travail A.T.U. (CTAT)	Lebel-sur-Quévillon
Fédération des clubs de l'Âge d'Or	Lebel-sur-Quévillon
Abitibi-Témiscamingue - Ungava	Lebel-sur-Quévillon
Racicot, Donat	Lebel-sur-Quévillon
Ville de Lebel-sur-Quévillon	Lebel-sur-Quévillon
Commission scolaire du Nouveau-Québec	Matagami
Conseil de la localité de Joutel	Matagami
Guichet unique Joutel-Matagami	Matagami
Municipalité de la Baie-James	Matagami
Verreault, Paul	Matagami
Ville de Matagami	Matagami

COMMISSION DU NORD-DU-QUÉBEC SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

Liste des mémoires reçus

INTERVENANTES - INTERVENANTES -ORGANISMES	ENDROIT PRÉSENTÉ
Charron, Serge Localité de Radisson Pelletier, Jules Société de développement de la Baie-James	Radisson Radisson Radisson Radisson
Bilodeau, Guy Gauthier, France Larouche, François Lavigne, Réal Moreau Gilles	non entendu non entendu non entendu non entendu non entendu



Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat national des commissions
sur l'avenir du Québec

Bibliothèque de l'Assemblée nationale



QL A 258 291